



## Relevé de décisions du Conseil Municipal du 04 avril 2024

Étaient présents : Mesdames et Messieurs De LACHEISSERIE Bertrand; LOCHON Nadine; POIRIER Jean-Pierre; SABRE Sandrine; COUVÉ Nicolas; PESCHEUR Caroline; ASSELIN Laurence ; CAPLAIN Vincent; Stéphanie DANDREL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : LAIGNEL William ; TAILLAND Laurent ; MEUNIER Mélanie

Absent(s) non excusé(s) : HERBEAUX Alain ; LEROY Mathieu; ROSSARD Claude

Procuration(s) : 3

*Le conseil se tient dans la salle du conseil.*

### 1/ Approbation du CR du conseil précédent

Décision : adopté

### 2/ Vote des comptes administratifs

M le Maire sort pour le vote de ces comptes

Commune/ eau/ assainissement

Décision : adopté

### 3 / Vote des comptes de gestion - commune

Décision : adopté

### 4 / Vote des comptes de gestion - eau

Décision : adopté

### 4 a/ Vote des comptes de gestion assainissement

Décision : adopté

### 5/ Vote des affectations de résultat

Décision : adopté

### 6/ Vote des taux de foncier sur le bâti

Pas d'augmentation autres que l'augmentation nationale de 3,9%

Décision : adopté

### 6/ Tarif eau potable

Eau : prix du m3 passe à 1,28 au lieu de 1,20

Assainissement : prix du m3 passe à 1,45 au lieu de 1,40

Décision : adopté

### 8/ Attribution de subventions aux associations et des cotisations diverses

Proposition d'attribuer à l'identique de 2023

Décision : adopté

### 7/ Vote des tarifs de cantine, garderie, salle des fêtes

Cantine : repas passe de 3,9€ à 4,10€

Décision : adopté

### 9/ Vote du budget primitif principal commune

Décision : adopté

### 9a/ Vote du budget primitif principal eau

Décision : adopté

### 9b/ Vote du budget primitif principal assainissement

Décision : adopté

### 10/ suppression du budget « raccordement des usagers »

Décision : adopté

### 11/ amortissement compte 204

Décision : adopté

12/ Vente d'un terrain

Reserve foncière, le terrain n'est pas à vendre

Décision : refusé

13/ Règlement Cantine et garderie

Modification du règlement en adéquation avec le PDTE.

Effectif maxi en garderie = 30 enfants

Décision : adopté

14/ Vote des tarifs de cantine et de garderie

Cantine = passage de 4,10 à 4,25

Garderie = augmentation de 5% sur les tarifs

Décision : adopté

15/ Prime pouvoir d'achat :

Validé par le centre de gestion et le conseil

Montant : 80% de la prime maximum possible conformément à la note d'application (soit entre 240 et 640 au prorata de leur temps de travail)

Décision : adopté

Questions diverses :

- Choix du support pour le street art : mur de la garderie
- Trous dans la route : toutes les routes sont abimées sur les hameaux
- Chemins communaux entre St Arnoult et Courville sont abimés
-